

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21- 03

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Vendredi 15 Janvier 2021**

**OBJET : Adaptation du cadre budgétaire 2020 -**

Président ..... **Monsieur Denis LOUIS-REGIS**  
Secrétaire de séance..... **Madame Marie-France TOUL**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 15 Janvier, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **DM n°1 – 2020 du Budget Principal**
2. **DM n°1 – 2020 du Budget CFME**
3. **Adaptation du cadre budgétaire 2020**
4. **Capital Décès de Madame Marylène LECHERTIER**
5. **Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM**

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – Messieurs D. LOUIS-REGIS – F. LORDINOT - F. CATHERINE - L. BOUTRIN –

**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr J-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr R. DULYBOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) –Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) – Mr E. JULTAT(Schœlcher) – Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) -

**Pour les Communautés**

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr R. BRITHMER – Mme K. BERNABE et Mr D. ZOBDA à Mr Félix CATHERINE –

Mr L. ADENET à Mr L. BOUTRIN -

→Communes : Mr C. LARCHER à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr E. JEAN-BAPTISTE à Mr J-L GUIZONNE – Mr C. OCCOLIER à Mme K. SALIBER –

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mme C. BAURAS -

→Communes : – Mr C. AMABLE (Bellefontaine) - Mr A. BIRON (Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) –

Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) -

→Communautés : Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

**Membres absents excusés :**

→CTM : Mme M. PLANTIN - Mrs G. COUTURIER - R. MARTINE – B. BIROTA -

→Communes : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe) – E. GABRIEL(Marin) - M-A APOCALE(Saint-Esprit) - Mr J. ELISABETH(Sainte-Luce) – Mr C. PALIN(Trinité)

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants et 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France ;
- Vu** l'extrait de délibération n° 20-21 du 20 mai 2020 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2020 pour le Budget Principal ;
- Vu** la circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 ;
- Vu** l'avis préalable du Trésorier de la CACEM en date du 23 novembre 2020 ;
- Vu** l'extrait de délibération n° 21-01 du 15 janvier 2021 portant sur l'adoption de la Décision Modificative n° 1-2020 au Budget Principal.

**Considérant** que la crise sanitaire a entraîné des charges supplémentaires et des pertes de recettes et que la perte a pu être évaluée comme suit :

Recettes	✓ Redevance de l'Association des Amis du PNRM – Fermeture des sites n'a pas permis de réaliser le chiffre d'affaires escompté	150 000,00 €
	✓ Perte sur les activités d'éducation à l'Environnement avec les scolaires	8 000,00 €
	✓ Perte sur les activités payantes de randonnées	24 000,00 €
Dépenses	✓ Dépenses en gel, gants et masques, distributeurs de gel, kit de nettoyage dans les véhicules de service, installation d'une signalétique au sol	4 735,94 €
	✓ Renforcement du nettoyage des locaux	15 820,00 €
	✓ Versement des salaires d'une partie d'agents des sites de Dubuc, Emeraude fermés au public et placés en Autorisation Spéciale d'Absence	154 000,00 €

**Considérant** que la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement ne peut être réalisé pour un montant supérieur à l'excédent d'investissement cumulé constaté au 31/12/2019 au compte de gestion, corrigé des restes à réaliser en recettes et en dépenses de la section d'investissement arrêtés au 31/12/2019 ;

**Considérant** qu'aucun reste à réaliser en recettes et en dépenses n'a été constaté à la clôture 2019 ;

**Considérant** que le PNRM est autorisé à procéder à la reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 pour un montant de **375 442.36 €**.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents et représentés.

## Le Comité syndical

### **Article 1**

Adopte l'adaptation cadre budgétaire conformément à la circulaire du 24 août 2020 avec une reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 au Budget Principal pour un montant de 375 442.36 €.

### **Article 2**

Donne mandat au Président pour appliquer cette décision et l'autorise à effectuer les inscriptions budgétaires dans le cadre de la Décision Modificative n° 1-2020 du Budget Principal.

### **Article 3**

Le Trésorier de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **Article 4**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 15 janvier 2021

Le Président, 

**Denis LOUIS-RÉGIS**

